



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 25469

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille sur le manque grandissant d'auxiliaires de puériculture. C'est un secteur professionnel où les besoins sont grandissants, et où les établissements d'accueil des jeunes enfants ne peuvent fonctionner qu'avec un taux minimum de 50 % de personnel diplômé. Certains secteurs comme la Haute-Savoie sont particulièrement touchés par cette pénurie de personnel formé, du fait de l'absence d'un centre de formation dans le département, ainsi que par l'attractivité de la ville de Genève, où les rémunérations sont plus intéressantes. Il lui demande ce qu'elle compte mettre en oeuvre pour que davantage d'auxiliaires de puériculture soient formés dans les prochaines années.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a mis en place un plan de développement à la garde d'enfants destiné à permettre la création de 200 000 places d'accueil du jeune enfant d'ici à 2012, dont 100 000 chez les assistants maternels et 100 000 en structure collective, conformément à l'annonce faite par le Président de la République le 13 février 2009, afin de répondre aux besoins et aux attentes des familles. Conscient des enjeux liés à la pénurie de professionnels dans le secteur de l'accueil de la petite enfance et afin d'accompagner le plan de développement de la garde d'enfants, le Gouvernement a engagé la mise en oeuvre concrète du « plan Métiers de la petite enfance » annoncé le 16 décembre 2008. Après une première phase destinée à la réalisation d'études afin de mieux cerner les besoins et difficultés du secteur, ce plan entre désormais dans une phase opérationnelle. Il devrait aboutir à des propositions concrètes d'ici à l'automne 2010. Le plan Métiers de la petite enfance, a pour objectif d'accroître le nombre de professionnels formés et recrutés dans le secteur de la petite enfance en vue de permettre le développement de la garde d'enfants. En lien et collaboration avec les collectivités territoriales concernées, l'accent sera mis sur la formation et le recrutement de professionnels de la petite enfance, notamment les auxiliaires de puériculture. En outre, pour parvenir à la réalisation de l'objectif de création de 200 000 places d'accueil, le Gouvernement a pris d'autres mesures. Pour garantir des moyens financiers à la hauteur de cet enjeu, la convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) pour la période 2009-2012 prévoit ainsi une augmentation sans précédent des moyens financiers. Le montant consacré à l'accueil collectif sera passé de 2 Md environ, en 2009, à 3 Md, en 2012. Des mesures législatives ou réglementaires ont également été introduites pour offrir davantage de souplesse dans le fonctionnement des établissements d'accueil et l'agrément des assistants maternels, notamment la création des maisons d'assistants maternels par la loi n° 210-625 du 9 juin 2010.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25469

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5017

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12897